

**ARRÊTÉ DE VOIRIE**  
**Portant sur la restriction de circulation**  
**le 26 septembre 2021**  
**à Balleroy commune déléguée de Balleroy sur Drôme**

**Le Maire De Balleroy-sur-Drôme,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2 ; VU le Code de la Route, notamment les articles R 411-30 et R 411-31 modifiés ;  
VU la demande présentée par M. Michel DAVID, président de l'Amicale Cycliste de Bayeux, à l'occasion de la course cycliste intitulée « Grand Prix de la Municipalité » devant se dérouler le 26 septembre 2021;  
Considérant que l'organisation de cette épreuve peut présenter des risques à l'égard des participants, du public et des riverains;  
Considérant la nécessité d'édicter une réglementation particulière et provisoire de la circulation sur le parcours de l'épreuve, afin de prévenir ces risques;

**ARRÊTE**

Article 1 : Il convient, pour la sécurité et le bon déroulement de l'épreuve intitulée course cycliste intitulée « Grand Prix de la Municipalité », de réglementer la circulation comme suit :

Le 26 septembre 2021, la circulation sera interdite de 12h30 à 19h00 sur :

- D13 rue du Sapin
- D13 route de Caen
- D28 route de Caumont l'Eventé
- Rue Guilbert
- Rue des Douves
- Entrée du lotissement « les Bruyères » côté rue du Sapin

Quand la situation le permet, cette disposition ne s'applique toutefois pas :

- Aux véhicules de secours
- Aux véhicules des forces de l'ordre
- Aux véhicules des organisateurs de l'évènement

Article 2 : La signalisation d'interdiction sera mise en place et entretenue par l'association l'Amicale Cycliste de Bayeux organisateur et les signaleurs afin de rappeler ces prescriptions temporaires.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constaté et le contrevenant sera poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Chef de brigade de Gendarmerie de Balleroy-sur-Drôme

Monsieur le Chef de la caserne des Pompiers de Balleroy-sur-Drôme

L'Agence Routière de Bayeux

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à **Balleroy-sur-Drôme**

Le 22 septembre 2021.

Le Maire  
Anthony Berceau

